

**Commission de la recherche
Séance du 3 décembre 2019**

Délibération n°2

Portant approbation **de la ventilation de l'enveloppe budgétaire 2020 dévolue à la recherche**

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L712-3, L712-6-1, L719-4, L719-5, R719-51 et suivants ;

Vu la circulaire relative à la gestion budgétaire et comptable des organismes publics et opérateurs de l'État pour 2017, en date du 24 août 2016 ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'administration du 15 octobre 2019 portant approbation du budget rectificatif 2019 ;

Vu les statuts de l'université de Cergy-Pontoise ;

Considérant que les dialogues de gestion, qui se sont tenus entre les mois de mai et de novembre 2019, ont permis de faire remonter les besoins des laboratoires, des plateformes, des structures fédératives, de la valorisation de la recherche, des écoles doctorales, de la direction de la recherche et de l'Institut des Études Avancées,

Considérant l'enveloppe Recherche qui sera proposée au conseil de site provisoire du 17 décembre 2019 lors de la présentation du budget initial 2020,

Considérant la déprogrammation d'investissements en fin d'année, l'augmentation du budget des études doctorales et des écoles doctorales, l'augmentation du budget de la recherche, ainsi que le changement de la méthode de répartition de la dotation des laboratoires,

Considérant qu'il revient à la commission de la recherche d'approuver la répartition de l'enveloppe Recherche du budget 2020,

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche :

Vote

Nombre de membres en exercice : 35

Nombre de membres présents : 13

Nombre de membres représentés : 7

Membres absents et non représentés : 15

Pour : 20

Contre : 0

Abstention : 0

Non-participation : 0

Article 1^{er} : approuve la répartition de l'enveloppe budgétaire 2020 dévolue à la recherche telle que précisée ci-après :

		Fonctionnement	Investissement	Total
Dépenses	Total Dépenses pôle recherche 2020	1 400 000 €	180 000 €	1 580 000 €
	Laboratoires, Fédérations & plateformes	830 500 €	160 000 €	990 500 €
	Soutien Labo (maintenances / sécurité / réparations / traductions...)	52 500 €	20 000 €	72 500 €
	Développement de la recherche et valorisation	197 000 €		197 000 €
	IEA	255 000 €		255 000 €
	Direction recherche	65 000 €		65 000 €
Recettes	Total Recettes pôle recherche 2020	1 400 000 €	180 000 €	1 580 000 €
	Total dotation UCP	1 280 000 €	170 000 €	1 450 000 €
	Recettes extérieures	120 000 €	10 000 €	130 000 €

Article 2e : La directrice générale des services et l'agent comptable de l'université sont chargés, pour ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article dernier : La présente délibération sera transmise à la rectrice de l'académie de Versailles, Chancelière des universités, et entrera en vigueur à compter de sa publication.

Le président de la commission
de la recherche,



Frédéric VIDAL